

Appel au rassemblement le plus large

aux niveaux national et local pour la défense du service public postal

LA POSTE N'EST PAS UNE ENTREPRISE COMME LES AUTRES

Pour construire un service public de la Poste répondant aux besoins des populations, des territoires et de l'économie avec les perspectives en matière d'écologie que peut apporter le premier service public de proximité, la Convergence des Services Publics propose l'organisation d'un débat public :

- au niveau national avec les associations d'usagers, les syndicats et les partis
- et au niveau local avec les collectifs citoyens, les élus et syndicats locaux

Elle met en débat :

- l'élaboration d'une nouvelle législation relative au statut et aux missions revisitées de la Poste
- accompagnée d'une demande de moratoire sur toutes les restructurations de toutes natures au sein du groupe LA POSTE et sur toutes les suppressions d'emplois attenantes.

La loi impose, à la Poste, quatre missions de service public :

- + l'aménagement du territoire, avec l'obligation de maintenir un réseau d'au moins **17 000 « points de contact »** répartis dans l'Hexagone ;
- + la distribution de la presse à des tarifs préférentiels ;
- + l'accessibilité bancaire en offrant un accès gratuit et universel au livret A ;
- + et le service universel postal (SUP) : levée et distribution de l'essentiel du courrier tous les jours ouvrables, prix abordables...

Les trois premières ont toujours donné lieu à des compensations partielles accordées par l'Etat (exonérations d'impôts locaux, surrémunération du livret A, dotation budgétaire). L'activité du groupe La Poste, notamment dans le secteur du colis express en France et à l'international, a permis de compenser une partie de ces pertes depuis une vingtaine d'années. Cette croissance va connaître un effet considérable avec l'intégration de la CNP dans la banque Postale.

L'emploi. La Poste (dont le capital est aujourd'hui majoritairement détenu par la Caisse des dépôts et consignations et non plus par l'Etat) a supprimé **plus de 100 000 emplois depuis 2004** (effectif actuel du groupe : environ 250 000 salariés dont un grand nombre de contractuels aux salaires très modestes) et fermé plus de la moitié de ses bureaux de poste.

Si elle maintient 17 000 « points de contacts » sur l'ensemble du territoire, moins de la moitié sont des bureaux de plein exercice (permettant, notamment, des opérations financières dont tout le monde a besoin et indispensables pour 2 000 000 personnes, financièrement fragiles, qui utilisent le Livret A de la Poste comme quasi compte courant). Les autres points de contact, aux prestations limitées, sont des agences postales communales ou des relais Poste.

Dans le même mouvement, des distributeurs automatiques de billets (DAB) de la Banque postale sont fermés ce qui fragilise considérablement la possibilité de maintenir des commerces de proximité dans nombre de villages et de petites villes.

Malgré ses obligations (assez souples, on l'a vu ...) en terme d'aménagement du territoire, la Poste n'a aucune obligation particulière en matière de maintien des DAB.

**Du bureau de poste
au "point de contact"**



Partout, dans toute la France, chaque semaine se créent spontanément dans les communes des collectifs locaux composés d'usagers de syndicats, d'élus locaux, dans un triptyque qui prouve son efficacité. Ces collectifs s'opposent aux fermetures de bureaux, aux réductions d'horaires d'accès et aux fermetures de DAB qui tendent à se généraliser. Au mépris des valeurs du service public qui sont un des fondements de notre République, l'égal accès au service public postal n'est plus garanti pour l'ensemble de la population.

Face à la forte baisse de l'activité courrier en raison de l'usage de plus en plus fréquent d'internet et l'effet accélérateur de la pandémie, le déficit des missions de service public de la Poste explose.

Sollicité par la direction de la Poste, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a confié à un ancien parlementaire le soin de lui remettre un rapport sur l'avenir du service public postal. Ce rapport reconnaît que les missions de service public de la Poste ne sont pas intégralement compensées mais ouvre aussi la porte à une poursuite soutenue des restructurations qui devrait se traduire par une amplification des fermetures de bureaux, des réductions d'horaires et des suppressions d'emplois.

Ce rapport exclut aussi formellement le financement des missions de service public par les activités du colis express ou de la Banque Postale, ce qui représente une vraie remise en question du modèle économique soutenu depuis 2000. Des allègements en matière de missions de service public sont également évoqués, notamment la fin du « timbre rouge » et de la distribution du courrier à J+1.

Bruno Le Maire a indiqué publiquement, suite à la remise du rapport, qu'il allait prendre position dans les semaines à venir.

Nous exigeons que la compensation des missions de service public de qualité sur tout le territoire soit totale.

La Poste est un service public de proximité emblématique.

Son avenir ne saurait relever de la seule volonté du gouvernement sur la base des attentes, prioritairement financières, exprimées par la direction de la Poste, et des propositions contenues dans un rapport commandé par le ministre de tutelle à un ancien parlementaire qui a toute sa confiance...

**ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS POUR BÂTIR L'AVENIR
DU SERVICE PUBLIC POSTAL, LIEN SI PRÉCIEUX
AU SERVICE DE L'UNITÉ NATIONALE !**

Paris le 17 juin 2021